

## Accusé de Réception Commande ORDRSP

### Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le fruit du travail réalisé par les professionnels suivants :

#### Laboratoires, Fournisseurs :

ASTRAZENECA  
BOIRON  
BRISTOL MYERS SQUIBB  
COLOPLAST  
CSL BEHRING SA  
LEEM - Les Entreprises du Médicament  
NORGINE PHARMA  
NOVARTIS PHARMA S.A.  
ROCHE  
SANOFI AVENTIS FRANCE

#### Dépositaires :

CENTRE SPECIALITES  
PHARMACEUTIQUES  
EURODEP

#### Répartiteurs :

ALLIANCE HEALTHCARE  
CERP ROUEN  
CSRP - Chambre Syndicale de la  
Répartition Pharmaceutique  
CONTINENTAL PHARMACEUTIQUE  
OCP REPARTITION  
PHOENIX PHARMA

### Introduction

Dans le cadre de leurs missions, CIP et ACL publient des recommandations dont l'objectif est de faciliter les échanges interprofessionnels au sein de la chaîne de distribution pharmaceutique.

La dématérialisation des échanges sous forme de messages EDI permet d'automatiser et de sécuriser la diffusion des données et leur intégration dans les systèmes d'informations des acteurs de la chaîne.

Dans ce document est décrit le message « Accusé de Réception Commande ou Réponse à la commande : ORDRSP ».

Ce message s'inscrit dans une suite logique d'échanges dématérialisés entre les laboratoires/fournisseurs et les répartiteurs, il est émis par le fournisseur et transmis au répartiteur en réponse à sa commande. En amont de l'expédition et de la livraison, il permet de s'assurer de la prise en compte de la commande et d'ajuster la prévision de commande, ligne à ligne. Il contribue ainsi à optimiser le processus de gestion de la commande dans l'objectif d'améliorer la disponibilité produit jusqu'au patient (cf. Les Cahiers CIP/ACL n°19).

Adapté aux échanges des médicaments humains, ce message est compatible avec les échanges des médicaments vétérinaires et des produits de santé (dispositifs médicaux, denrées pour alimentation particulière, dermo-cosmétiques, diététiques, vétérinaires et autres) distribués dans le circuit pharmaceutique.

### Objectif de la recommandation

L'objectif de cette recommandation est de mettre à disposition un document de référence, partagé par les partenaires de la chaîne de distribution pharmaceutique (Fabricants, Dépositaires et Répartiteurs), décrivant le message « Accusé de Réception Commande : ORDRSP » dans un format répondant aux standards internationaux EANCOM.

Pour les médicaments et les produits de santé, quelques adaptations du format standard du message ont été nécessaires.

Référence utilisée : le message EANCOM ORDRSP D.01.B.

## Fonction du message

### Pour le fournisseur :

Le message Accusé de réception commande permet de confirmer rapidement au client la prise en compte de sa commande, ligne à ligne. L'échange d'informations précédant l'expédition contribue à optimiser la gestion de la commande et par conséquent à améliorer la disponibilité produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au patient.

### Pour le destinataire :

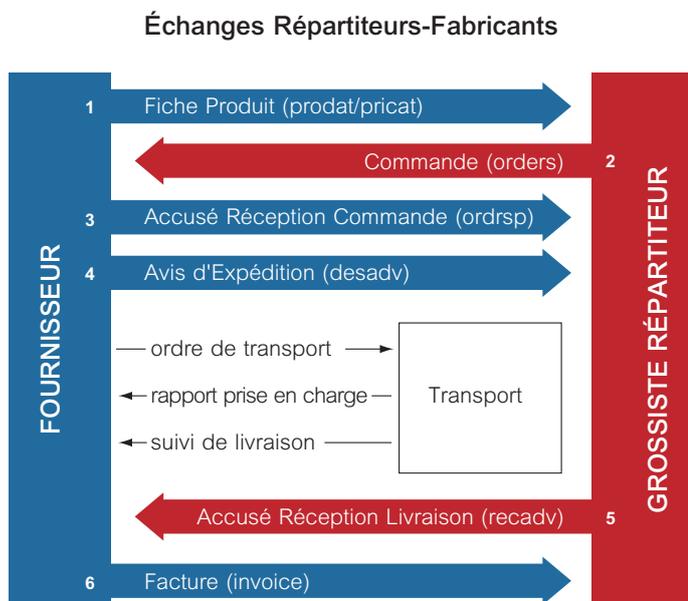
Le message Accusé de réception commande permet :

- de vérifier la prise en charge de la commande et de la retransmettre rapidement en cas de défaut de transmission ;
- d'intégrer les quantités livrables pour ajuster rapidement les prévisions de commande ;
- d'organiser le lissage de l'activité en réception.

Informé en amont de la livraison, le destinataire peut mettre en oeuvre les actions nécessaires pour optimiser la gestion de ses commandes et éviter les ruptures d'approvisionnement.

## Principe du message

Le message accusé de réception commande s'intègre dans une suite logique d'échanges dématérialisés et doit garantir le transport des informations nécessaires aux autres messages.



Le message accusé de réception commande est émis par le fournisseur et destiné au client, en réponse à la commande.

Dans tous les cas de ruptures produit (totale ou partielle, courte ou longue), il est recommandé aux laboratoires et fournisseurs de ne conserver aucun reliquat de commande.

Ceci afin de ne pas désorganiser les commandes et potentialiser les ruptures (cf. Les Cahiers CIP/ACL n°19 : Optimisation de la gestion des commandes).

**Donc, en réponse à un message commande (ORDER) ne peut émis qu'un seul message réponse à la commande (ORDRSP).**

## Modalités d'échange

EDIPHARM assure le transport de l'information entre les partenaires.

## Calendrier de mise en oeuvre

Le calendrier défini entre les acteurs recommande le déploiement du message « Accusé de Réception Commande » après la mise en oeuvre du message « Avis d'expédition complet » (cf. Cahiers CIP/ACL n° 4).

## Description du message

Le message est structuré en 4 parties :

- A. Information de routage du message**
- B. Entête du message**
- C. Lignes**
- D. Contrôles**

Chaque partie du message est composée d'une ou plusieurs sous-parties. Chacune contient des rubriques. L'ensemble est présenté sous la forme d'un tableau.

<b>Segment</b>	correspond au nom de segment EDIpharm
<b>Numéro de rubrique</b>	ce numéro permet parfois de faire des liens entre rubriques
<b>Rubrique</b>	contient le titre de la rubrique
<b>Type-Taille</b>	contient la valeur « an » pour alphanumérique ou « n » pour numérique, suivie d'une valeur indiquant le nombre de caractères qui définit la taille maximum de la donnée
<b>Statut</b>	indique si la rubrique est obligatoire(O), conditionnelle (C) ou facultative (F). La notion de Conditionnelle signifie que la rubrique est remplie si la donnée existe pour le produit concerné
<b>Définition</b>	explique la nature de la donnée attendue
<b>Exemple</b>	contient une des valeurs possibles présente dans l'exemple donné
<b>Préconisation</b>	recense les conseils pour utiliser cette rubrique
<b>Autre message concerné</b>	indique dans quel autre message, la même donnée correspondant à la même rubrique est utile

**ACCUSE DE RECEPTION COMMANDE Message ORDRSP**

**Message de télétransmission : Fournisseur vers Client**

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre Message concerné
---------	----	----------	-------------	--------	------------	---------	----------------	------------------------

**A.INFORMATIONS DE ROUTAGE DU MESSAGE**

**A.1. Identification des partenaires de l'interéchange**

DEBINT	1	<b>Identification de l'émetteur</b>	an35	O	Code robot de l'émetteur du message ou autre identifiant GLN			
DEBINT	2	<b>Identification du destinataire</b>	an35	O	Code robot du destinataire du message ou autre identifiant GLN			
DEBINT	3	<b>Indicateur de test</b>	an1	O	Indique si le message est de type «Test» ou «Production»	T		

**B. ENTETE MESSAGE**

**B.1. Informations générales du message**

DEBMSG	5	<b>N° du document</b>	an35	O	Numéro unique attribué par l'émetteur du message, qui identifie le message «Accusé de réception Commande»	12345		DESADV
--------	---	-----------------------	------	---	---	-------	--	--------

**B.2. Date et heure**

DATMSG	7	<b>Date et heure du document</b>	an35	O	Indique la date et l'heure de création de l'accusé de réception commande	le 5 mars 2013 à 16h15 : 201303051615	Format : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	DESADV
--------	---	----------------------------------	------	---	--	---------------------------------------	-----------------------------------	--------

**B.4. Groupes partenaires**

**B.4.1. Identification des partenaires**

IDPART	9	<b>Acheteur</b>	an35	O	Identification de l'acheteur par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm.		Pour les grossistes, le code usuel est le code ROBOT du répartiteur	DESADV COMMANDE
IDPART	10	<b>Fournisseur</b>	an35	O	Identification du fournisseur par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm			DESADV COMMANDE
IDPART	11	<b>Intervenant à livrer</b>	an35	O	Identification de l'intervenant à livrer par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm		Pour les grossistes, c'est le code CIP de l'agence de livraison du répartiteur	DESADV COMMANDE

**ACCUSE DE RECEPTION COMMANDE Message ORDRSP**

**Message de télétransmission : Fournisseur vers Client**

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre Message concerné
IDPART	13	<b>Destinataire du message</b>	an35	F	Identification du destinataire du message par un code SIRET, CIP, SIREN, GLN ou un code ROBOT Edipharm		Par défaut le destinataire du message est l'acheteur. Cette donnée permet d'identifier un autre destinataire du message si celui-ci est différent du livré ou de l'acheteur (c'est-à-dire destinataire «physique» des produits) ou pour identifier un prestataire extérieur	DESADV
<b>B.4.2. Nom du partenaire</b>								
NOMPAR	14	<b>Nom du partenaire</b>	an35	F			Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités	
NOMPAR	15	<b>Suite du nom</b>	an35	F				
<b>B.4.3. Adresse du partenaire</b>								
RUPAR1	16	<b>Adresse du partenaire</b>	an35	F		123bis rue de la créativité	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités	
RUPAR1	17	<b>Suite de l'adresse</b>	an35	F				
<b>B.4.4. Adresse du partenaire - Suite</b>								
RUPAR2	18	<b>Adresse du partenaire</b>	an35	F		Escalier de l'imagination	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités	
RUPAR2	19	<b>Suite de l'adresse</b>	an35	F		Porte de gauche		
<b>B.4.5. Ville du partenaire</b>								
VILPAR	20	<b>Code Postal</b>	an17	F		75001	Si besoin, réitérer ce segment pour chacun des partenaires cités	
VILPAR	21	<b>Ville</b>	an35	F		Paris		
VILPAR	22	<b>Pays</b>	an3	F		FR		
<b>B.4.6. Informations sur le correspondant</b>								
CTCPAR	23	<b>Type de contact</b>	an3	F	Identification du type de contact		S'il existe plusieurs contacts par partenaire ou plusieurs partenaires concernés, il faut réitérer le segment	

ACCUSE DE RECEPTION COMMANDE Message ORDRSP

Message de télétransmission : Fournisseur vers Client

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre Message concerné
CTCPAR	24	<b>Identification du service ou collaborateur</b>	an17	F	Code identifiant le contact		S'il existe plusieurs contacts par partenaire ou plusieurs partenaires concernés, il faut réitérer le segment	
CTCPAR	25	<b>Service ou collaborateur</b>	an35	F	Nom du contact	Mr DUPONT	S'il existe plusieurs contacts par partenaire ou plusieurs partenaires concernés, il faut réitérer le segment	
COMPAR	26	<b>Téléphone</b>	an70	F			S'il existe plusieurs contacts, il faut réitérer le segment	
COMPAR	27	<b>Télécopie</b>	an70	F				
COMPAR	28	<b>Adresse de messagerie électronique</b>	an70	F				

B.4.7. Informations sur le transport et les conditions de livraison et de transport

INFOTP	29	<b>Mode de transport</b>	an3	F		10 : Maritime		
INFOTP	30	<b>Moyen de transport</b>	an3	F		CN : Container		
CONLIV	31	<b>Fonction des conditions de livraison et de transport</b>	an3	F		4 : elèvement par le client		
CONLIV	32	<b>Condition de livraison</b>	an3	F		FCA : Franco transporteur		

C.LIGNES

INFLIN	33	<b>Identification du produit</b>	an35	O	Code d'identification du produit		Le code d'identification renvoyé dans la réponse doit être identique à celui reçu dans la commande	
IDCMPL	34	<b>Identification complémentaire du produit</b>	an35	F			Cette donnée pourra permettre le transport du code produit correct en cas de rejet pour motif de code produit «remplacé par»	
DESART	35	<b>Description de l'article</b>	an70	O				
QTEART	36	<b>Quantité commandée</b>	n15	O	Quantité de la commande d'origine			

**ACCUSE DE RECEPTION COMMANDE Message ORDRSP**

**Message de télétransmission : Fournisseur vers Client**

Segment	N°	Rubrique	Type Taille	Statut	Définition	Exemple	Préconisations	Autre Message concerné
QTEART	37	<b>Quantité à expédier</b>	n15	O	Quantité confirmée en disponibilité		Une rupture sera indiquée avec une quantité à expédier à 0 et ne générera pas de reliquat	
DTMLIV	38	<b>Date de livraison programmée</b>	an12	C	Estimation de la date de livraison		Une date de livraison programmée. Donnée obligatoire si la quantité expédiée est différente de 0	
MOTMOD	39	<b>Identification du rejet de la ligne</b>	an3	C			Utilisé en cas de rejet pour cause de produit inconnu	
PRIART	40	<b>Prix</b>	n15	C	Prix fabricant hors taxes et hors remises			
REFLIN	41	<b>Numéro de commande</b>	an35	O	N° de la commande, attribué par l'acheteur lors de la transmission de la commande	54321		DESADV COMMANDE
REFLIN	42	<b>Numéro de commande fournisseur</b>	an35	F	N° de la commande, attribué par le fournisseur			
REFLIN	43	<b>Numéro de contrat</b>	an35	F	N° de contrat			
RFFDTM	44	<b>Date et heure de la commande</b>	an35	O	Indique la date et l'heure de création de la commande		Format : AAAAMMJJHHMM ou AAAAMMJJ	DESADV COMMANDE
REFLIN	45	<b>Numéro de la ligne commande originelle</b>	n6	O			Numéro de la ligne dans la commande d'origine	
REMLIN	46	<b>Pourcentage de remise</b>	n10	C				
<b>D.CONTROLES</b>								
FINMSG	47	<b>Nombre de ligne intégrées</b>	num	O	Nombre de lignes intégrées après intégration de la commande dans l'ERP	9		

## Résumé

Les échanges dématérialisés entre les partenaires de la chaîne pharmaceutique permettent d'automatiser et de sécuriser la transmission des données et leur intégration dans les systèmes d'informations.

Défini par les acteurs de la chaîne de distribution pharmaceutique (fabricants, dépositaires et répartiteurs), le message « Accusé de réception commande : ORDRSP », décrit dans ce document, s'inscrit dans une suite logique d'échanges dématérialisés. Il est diffusé par le fournisseur au répartiteur, en réponse à la commande et avant livraison de celle-ci. Sa mise en oeuvre participe à l'optimisation de la gestion des commandes (cf. Les Cahiers CIP/ACL n°19). Son déploiement est recommandé après la mise en oeuvre des messages « avis d'expédition complet » (cf. Cahiers CIP/ACL n°4).

## MOTS CLÉS

Echange dématérialisé – Dématérialisation – Transaction – Transmission – Message EDI – Message dématérialisé – Informations – Commande – ORDERS – Accusé de réception commande – Réponse à la commande – ORDRSP – Avis d'expédition complet – DESADV – Accusé de réception livraison – Réception – Facture



95, rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 49 09 62 60 – Fax : 01 49 09 62 73

<http://www.cipclub.org>

<http://www.aclclub.org>